

Compte rendu Conseil municipal 06 du 12 septembre 2023

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle - Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Mme PETROZ a été nommée secrétaire de séance.

• Décision modification modificative n°1

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification modificative budgétaire n°1 dans la section d'investissement.

• Transfert de compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

A ce jour, l'Agglomération Montargoise a déjà déployé pour le compte des communes membres, dans le cadre des travaux d'aménagement, 12 bornes de recharge pour véhicules électriques. 8 bornes supplémentaires seront installées d'ici fin 2023 pour porter le parc total à 20 bornes, réparties sur les 15 communes du territoire. Ainsi, il est proposé de transférer cette compétence à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques » à l'AME pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont l'exploitation comprend l'achat nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Il précise que le montant des charges transférées est de zéro (0) euro.

• Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries, organisé tous les ans par la Commune, a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants pour le fleurissement de leur jardin. Le jury communal, composé de Mmes DUFOUR Emmanuelle, CORBASSON Christine, PETROZ Maria, WESTERLIN Sandra et M. FRACELLI Dominique, s'est réuni en juillet 2023.

Cette année, il a été établi 2 catégories : le concours départemental et le concours communal. Il est proposé au Conseil Municipal d'offrir un bon d'achat au lieu d'effectuer un virement comme les années précédentes. Ce bon d'achat sera remis avec un diplôme à chaque lauréat lors des vœux du Maire afin de valoriser l'engagement des participants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une somme de 430€ pour l'attribution de prix par le jury communal.

[Le classement ne sera dévoilé qu'à la remise des prix lors des vœux du Maire début 2024]

• Rapport d'activités du SMIRTOM au titre de l'année 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités du SMIRTOM au titre de l'année 2022.

Ce budget prévisionnel est établi chaque année et communiqué aux communes qui s'engagent à participer au financement de l'activité sur la base des quotes-parts ci-dessous :

Corquilleroy : 13,5%, soit 4 248 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'un service unifié dans le cadre d'une entente de coopération et approuve la convention de coopération.

• Affaires diverses

M. le Maire communique les informations suivantes au Conseil

- L'éclairage du parking de la salle polyvalente dans le cadre de la Requalification du Centre Bourg a pris beaucoup de retard. Pour pallier au manque d'éclairage à l'occasion de la fête patronale le week-end du 16 et 17 septembre, cinq candélabres ont été installés. L'aménagement des espaces verts débutera en octobre.
- Les travaux de voirie débuteront courant octobre concernant les rues des Colombiers et de la Fontaine Montfort. Les travaux de la rue de la Varenne démarreront au printemps 2024.
- L'analyse des offres de l'église n'a toujours pas été fournie par l'architecte.
- Des volontaires sont attendus pour la fête patronale.
- La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2023.